

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 22 mars 2018

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 27 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Sylvia BARTHELEMY - Roland BLUM - Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Arlette FRUCTUS - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Jean-Claude GAUDIN - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Nicolas ISNARD - Bernard JACQUIER - Didier KHELFA - Richard MALLIÉ - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Jean-Pierre SERRUS - Martine VASSAL.

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Patrick BORÉ représenté par Christophe AMALRIC - Martine CESARI représentée par Danièle GARCIA - Maryse JOISSAINS MASINI représentée par Alexandre GALLESE.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

François BERNARDINI - Gérard BRAMOULLÉ - Gaby CHARROUX - Eric LE DISSÈS.

Monsieur le Président a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

CSGE 003-3582/18/BM

■ Renouvellement de l'adhésion à l'Association Marseille Expos et paiement de la cotisation 2018 MET 18/6658/BM

Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

L'association Marseille Expos a pour objet de promouvoir l'art contemporain auprès du public sur le territoire de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

Pour atteindre ses objectifs, l'association propose notamment :

- de concevoir et d'organiser des expositions et manifestations d'art contemporain ouvertes au public, dont la manifestation « Printemps de l'Art Contemporain » ;
- de communiquer et de promouvoir les expositions, manifestations et événements se déroulant sur le territoire de la Métropole Aix-Marseille-Provence dans le domaine de l'art contemporain, grâce à différents supports de communication (édition et distribution d'un programme bimestriel, site internet, newsletters, réseaux sociaux, etc.) ;
- d'être une plateforme d'échanges entre ses membres dans le domaine de l'art contemporain ;
- et d'organiser des rencontres et/ou des formations professionnelles pour le secteur des arts visuels.

Cette association est donc une ressource importante et indispensable permettant d'appuyer une programmation artistique riche et dynamique dans le domaine de l'art contemporain.

Le Centre d'art contemporain, lieu d'expositions situé sur le Territoire Istres-Ouest Provence, développe des actions de soutien, de diffusion, de médiation et d'émergence de la jeune création artistique dans le domaine de l'art contemporain.

Signé le 22 Mars 2018
Reçu au Contrôle de légalité le 04 avril 2018

Il contribue ainsi à la dynamisation de la scène artistique française et internationale dans ce domaine et participe à la construction et au développement, sur le Territoire Istres-Ouest Provence, d'une politique active, dynamique et vivante en matière d'art contemporain.

Par délibération n° CSGE 005-1888/17/CM du Conseil de la Métropole du 30 mars 2017, la Métropole Aix-Marseille-Provence a adhéré à l'association Marseille Expos pour l'année 2017.

Pour permettre au Centre d'art contemporain du Territoire Istres-Ouest Provence de continuer à bénéficier des actions de promotion, de formation et d'organisation d'événementiels mises en œuvre par l'association Marseille Expos, la Métropole Aix-Marseille-Provence souhaite renouveler son adhésion à cette association au titre de l'année 2018.

Le montant de la cotisation annuelle, pour les structures de plus de 10 salariés/agents, s'élève pour l'année 2018 à 1 500 euros (mille cinq cents euros).

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;
- La délibération n° HN 0009-011/16/CM du Conseil de la Métropole du 17 mars 2016 portant délégation du Conseil de la Métropole au Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- La délibération n° FAG 031-3050/17/CM du Conseil de la Métropole du 14 décembre 2017 portant approbation du Budget Principal de la Métropole Aix-Marseille-Provence - adoption du budget primitif 2018 et des États Spéciaux de Territoire ;
- La délibération n° CSGE 005-1888/17/CM du Conseil de la Métropole du 30 mars 2017 portant adhésion de la Métropole à l'association Marseille Expos.

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que pour permettre au Centre d'art contemporain du Territoire Istres-Ouest Provence de continuer à bénéficier des actions de promotion, de formation et d'organisation d'événementiels mises en œuvre par l'association Marseille Expos, la Métropole Aix-Marseille-Provence souhaite renouveler son adhésion à cette association pour l'année 2018.
- Qu'il convient d'approuver la cotisation annuelle, d'un montant de 1 500 euros (mille cinq cents euros), pour le renouvellement de l'adhésion de la Métropole Aix-Marseille-Provence à cette association au titre de l'année 2018.

Délibère

Article 1 :

Sont approuvés le renouvellement de l'adhésion de la Métropole Aix-Marseille-Provence à l'association Marseille Expos pour l'année 2018 ainsi que le règlement de la cotisation afférente d'un montant de 1 500 euros (mille cinq cents euros).

Signé le 22 Mars 2018
Reçu au Contrôle de légalité le 04 avril 2018

Article 2 :

Les crédits nécessaires sont inscrits sur l'Etat Spécial de Territoire Istres-Ouest Provence – Chapitre 011 – Nature 6281.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué
Culture et Equipement culturels

Daniel GAGNON